

COMMUNIQUE DE PRESSE – 03/11/2015

Des chiffres récents confirment 2 grandes tendances: fossé croissant parmi la population active et poursuite de la baisse du risque de pauvreté chez les personnes âgées

De nouveaux chiffres relatifs à la situation sociale en Belgique viennent confirmer que les différences s'accroissent entre les personnes peu qualifiées et les personnes hautement qualifiées. Les personnes peu qualifiées de 18 à 64 ans sont principalement confrontées à une détérioration du taux d'emploi et à une élévation du risque de pauvreté et du taux de privation matérielle (ne pas pouvoir se permettre d'acquérir des biens ou des services qui sont considérés comme essentiels pour vivre en Europe). Par contre, le risque de pauvreté a continué à diminuer chez les personnes âgées.

Le Service public fédéral (SPF) Sécurité sociale assure le suivi de l'évolution de la situation sociale et de la protection sociale en Belgique sur la base des Indicateurs Sociaux Européens. En mai 2015, une analyse détaillée de la situation a été publiée.

Aujourd'hui, le SPF confirme, sur base des toutes dernières données de l'enquête EU-SILC 2014, les tendances déjà constatées plus tôt dans l'année. L'enquête EU-SILC (« *European Union – Statistics on Income and Living Conditions* ») constitue un outil important permettant d'établir, tant au niveau belge qu'europpéen, une cartographie de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Chaque année, environ 6000 ménages sont interrogés sur leurs revenus et leurs conditions de vie.

Stabilité générale ... mais existence de grandes différences entre certains groupes de population

Les nouveaux chiffres confirment que la situation sociale générale en Belgique est restée stable ces dernières années. Le taux d'emploi, le risque de pauvreté et d'exclusion sociale et l'inégalité des revenus sont demeurés stables au cours des dix dernières années, alors que ces indicateurs ont évolué différemment dans d'autres pays d'Europe. Derrière cette image de stabilité générale se profilent toutefois des évolutions divergentes dès que l'on examine certains groupes spécifiques de la population.

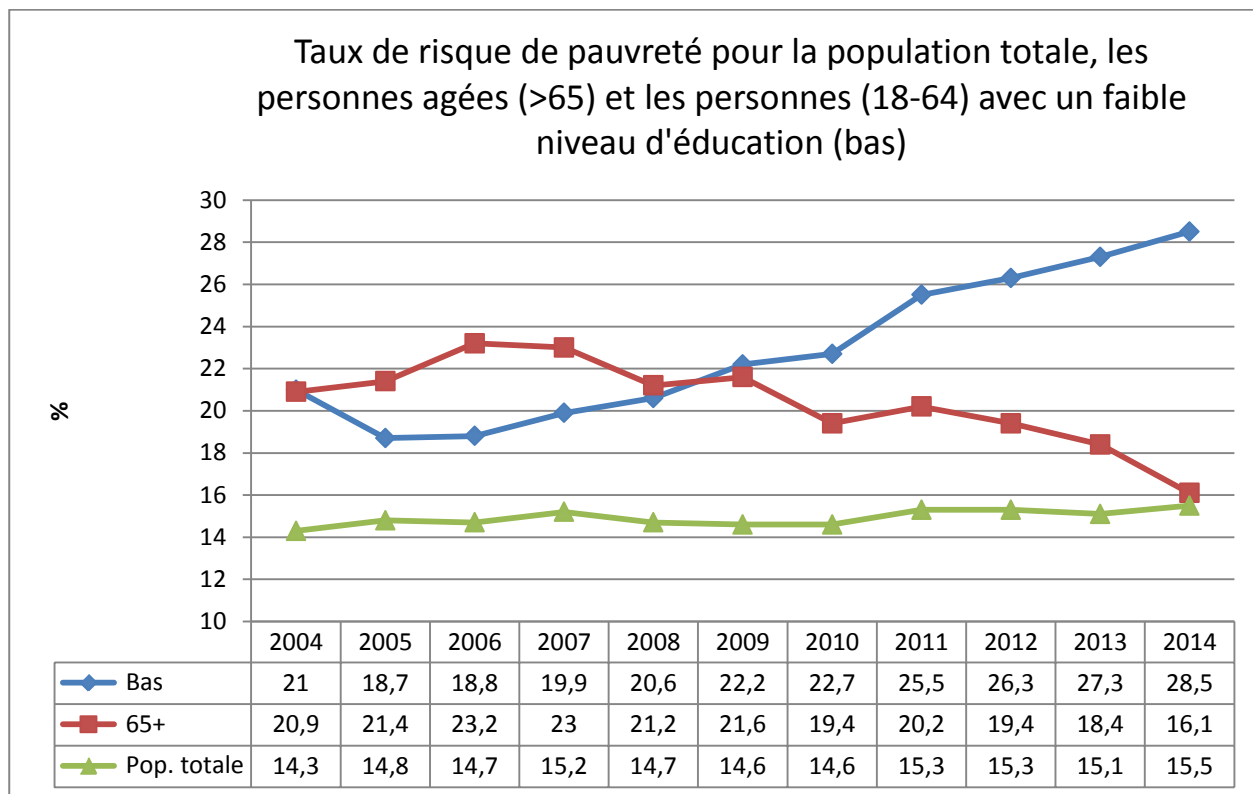
Diminution du risque de pauvreté chez les personnes âgées

La forte diminution du risque de pauvreté parmi les personnes âgées se poursuit clairement au vu des récentes données. Entre 2013 et 2014, ce chiffre a fortement diminué, de 18,4% à 16,1%. Si l'on examine les chiffres depuis 2006, on constate que le risque de pauvreté chez les personnes âgées est passé de 23% à 16%. Cette évolution fait que le risque de pauvreté des personnes âgées se situe quasiment au même niveau que le risque de pauvreté de l'ensemble de la population (15%). Ce phénomène peut être considéré comme un renversement, quoique passé relativement inaperçu, étant donné qu'auparavant la vieillesse allait souvent de pair avec un risque de pauvreté fortement augmenté.

Accroissement du fossé entre personnes peu qualifiées et hautement qualifiées parmi la population d'âge actif (18-64 ans)

Les nouveaux chiffres indiquent que le fossé se creuse encore davantage au niveau socio-économique entre les personnes peu qualifiées et les autres.

- L'augmentation du **risque de pauvreté** au sein de la population active concerne exclusivement les groupes déjà fragilisés de la population. Ainsi, le risque de pauvreté parmi les personnes peu qualifiées est passé de 18,7% en 2005 à 28,5% en 2014. Il semble que l'augmentation du risque de pauvreté continue à toucher essentiellement les ménages qui sont largement tributaires de prestations sociales.
- De même, une baisse du **taux d'emploi** n'a été enregistrée que pour les personnes peu qualifiées. Cette baisse du taux d'emploi chez les personnes peu qualifiées se poursuit d'ailleurs en 2015 et elle est constatée, sur le plan régional, tant en Flandre qu'en Wallonie.



La Secrétaire d'Etat Elke Sleurs déclare: « Les chiffres confirment une nouvelle fois tout l'intérêt d'un emploi comme moyen par excellence contre la pauvreté. C'est pourquoi l'actuel gouvernement s'occupe prioritairement et structurellement de la création d'emplois. Nous voulons à nouveau rendre le travail profitable. Mais nous ne laisserons pas non plus tomber ceux qui ne peuvent pas travailler ou ne trouvent pas de travail. Les allocations les plus basses ont déjà été augmentées de 2% et une augmentation supplémentaire est prévue dès 2016 pour les revenus d'intégration, la garantie de revenus aux personnes âgées et les pensions les plus basses. En outre, l'enveloppe bien-être sera intégralement consacrée en 2015-2016, 2017-2018 et 2019-2020. C'est ainsi environ 1,9 milliard d'euros que nous injecterons pour augmenter les allocations les plus basses. »

La [nouvelle analyse](#) est consultable sur le site web du SPF Sécurité sociale. [L'analyse détaillée réalisée au mois d'avril 2015](#) y figure également.

Pour obtenir des informations supplémentaires

Rudi Van Dam | expert auprès du SPF Sécurité sociale
0473 63 61 35 | rudi.vandam@minsoc.fed.be

Barbara de Clippel | porte-parole du SPF Sécurité sociale
0473 13 13 29 | press@minsoc.fed.be

Jeroen Lemaitre | porte-parole Elke Sleurs
0486 51 86 55 | jeroen.lemaitre@elkesleurs.fed.be